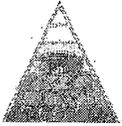


VERSION RÉVISÉE



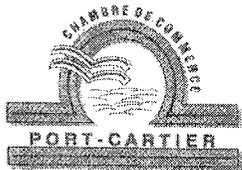
MRC de Sept-Rivières



VILLE DE SEPT-ÎLES



VILLE DE
PORT-CARTIER



*La Chambre de commerce
de Sept-Îles inc.*



Corporation de
développement
économique
de la région Port-Cartier



Corporation de promotion
industrielle et
commerciale
de Sept-Îles inc.



DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES INC.

Commission sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec

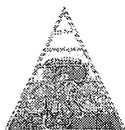
Mémoire présenté par

Intervenants politiques et économiques
de la MRC de Sept-Rivières

Le 10 janvier 2005

VERSION RÉVISÉE

CET - 38 R
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE



MRC de Sept-Rivières



VILLE DE SEPT-ÎLES



VILLE DE
PORT-CARTIER



*La Chambre de commerce
de Sept-Îles inc.*



Corporation de
développement
économique
de la région Port-Cartier



de Sept-Îles inc.



DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES INC.

Commission sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec

Résumé du mémoire présenté par
Intervenants politiques et économiques
de la MRC de Sept-Rivières

10 janvier 2005

RÉSUMÉ

Les intervenants politiques et économiques de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières s'associent pour présenter un mémoire dans le cadre de cette consultation portant sur *La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec*. Ces intervenants sont représentés par les chambres de commerce de Sept-Îles et Port-Cartier, la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, la Corporation de développement économique de Port-Cartier, la MRC de Sept-Rivières, le Centre local de développement (CLD) de Sept-Rivières, ainsi que les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles.

La MRC de Sept-Rivières englobe les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles sur la Côte-Nord. La population totale de la MRC est de quelque 36 400 habitants et sa superficie est de 31 080 km². L'économie de la MRC repose en grande partie sur l'exploitation minière et forestière ainsi que la première fusion de l'aluminium.

L'hydroélectricité a contribué au développement de la MRC de Sept-Rivières, de la Côte-Nord et du Québec. Cette forme d'énergie, propre, abondante et renouvelable, qui fait la fierté des Québécois depuis plusieurs décennies, doit continuer d'être un outil de développement économique pour la province. De plus, le développement hydroélectrique est pleinement compatible avec le plan de développement durable du gouvernement québécois.

Dans la MRC de Sept-Rivières, la filière énergétique a facilité l'essor industriel de la région lors de la venue d'une usine de pâtes et papier en 1908. Toujours soutenue par l'hydroélectricité, la croissance industrielle de la MRC de Sept-Rivières s'est par la suite poursuivie autour des secteurs forestier, du fer et de la première fusion de l'aluminium. Ce tissu économique diversifié a permis à la région de connaître la prospérité tout en contribuant à créer de la richesse dans l'ensemble de la province.

Au cours des 40 dernières années, les méga chantiers d'Hydro-Québec ont généré plusieurs milliards \$ en retombées économiques dans plusieurs régions du Québec, formé de la main-d'œuvre qualifiée et donné un meilleur accès au territoire.

Il faut tenir compte de ces choix du passé pour bâtir le Québec de demain qui s'appuiera sur les forces et atouts de toutes ses régions. Nous considérons la stratégie énergétique du Québec comme un élément vital de cet essor économique et elle doit s'appuyer sur les bases suivantes :

- La réalisation des projets hydroélectriques, notamment sur la Côte-Nord, doit être accélérée afin d'augmenter la marge de manœuvre du Québec en matière d'énergie;
- L'hydroélectricité doit continuer de contribuer à la pérennité de la grande entreprise par une énergie disponible à un tarif abordable; l'exportation d'électricité ne doit pas être prioritaire puisqu'elle contribuerait à créer des emplois à l'étranger et à développer nos concurrents;
- La Côte-Nord doit bénéficier de l'accès à l'hydroélectricité qu'elle produit pour consolider et développer sa base industrielle existante;
- La construction de mini-centrales doit être envisagée dans la mesure où elles sont acceptées par le milieu;
- La filière éolienne doit être développée sur la Côte-Nord en complémentarité avec les projets envisagés en Gaspésie;
- L'implantation de grappes industrielles centrées sur les entreprises de base, notamment celles de la première fusion de l'aluminium, doit être favorisée pour diversifier l'économie des régions. À cet égard, le Québec doit maintenir sa base économique afin de favoriser l'émergence d'activités de deuxième et troisième transformation.

L'hydroélectricité a été et demeure un moteur du développement économique comme le démontrent les milliers d'emplois créés et les milliards \$ d'investissements. Ainsi, en favorisant la réalisation de projets hydroélectriques et éoliens et en rendant disponible l'énergie à un coût abordable pour les entreprises, Hydro-Québec continuera à créer de la richesse au Québec et ce, dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	II
INTRODUCTION.....	1
LA FORÊT, LE MINÉRAI ET L'EAU À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD.....	3
HYDROÉLECTRICITÉ : TRANSFORMATION D'UNE RESSOURCE NATURELLE AVEC D'IMPORTANTES RETOMBÉES POUR LA CÔTE-NORD ET LE QUÉBEC	7
UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AXÉ SUR LES ATOUTS QUE SONT LES RESSOURCES NATURELLES	19
CONCLUSION	23

INTRODUCTION

Les intervenants politiques et économiques de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières s'associent pour présenter un mémoire dans le cadre de la consultation portant sur *La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec*. Ces intervenants sont représentés par les Chambres de commerce de Sept-Îles et Port-Cartier, la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, la Corporation de développement économique de Port-Cartier, la MRC de Sept-Rivières, le Centre local de développement (CLD) de Sept-Rivières ainsi que les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles.

La MRC de Sept-Rivières englobe les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles. La population totale de la MRC est de quelque 36 400 habitants et sa superficie est de 31 080 km². Située à l'est de la MRC de Manicouagan, elle est bordée au sud par le golfe du Saint-Laurent, au nord par la MRC de Caniapiscau et à l'est par la MRC de Minganie. L'économie de la MRC repose en grande partie sur l'exploitation minière et forestière ainsi que la première fusion de l'aluminium.

Durant les années 1990, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières et de la Côte-Nord ont joint leurs voix afin de soutenir des projets hydroélectriques dans la région, notamment les projets Sainte-Marguerite-3 et Toulnostouc ainsi que les mini-centrales de Magpie et Sainte-Marguerite-2A.

Conscients de l'importance de faire des choix éclairés en matière de sécurité énergétique et de développement durable pour contribuer à la prospérité de toutes les régions du Québec, un consensus régional a donc été établi quant à la nécessité d'accélérer la réalisation de projets hydroélectriques, qui ont soutenu, au cours des dernières décennies, le développement de plusieurs régions, dont la Côte-Nord.

En ce sens, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières ont convenu de saisir l'opportunité de présenter leur vision et leur contribution à ce que devrait être la stratégie énergétique du Québec pour les prochaines décennies.

Dans un premier temps, quelques événements ayant marqué le développement hydroélectrique sur la Côte-Nord sont rappelés. L'impact majeur des ouvrages hydroélectriques pour la Côte-Nord et le Québec est ensuite démontré. Le développement durable et économique est abordé et enfin, des axes de développement régional sont proposés en fonction des forces et atouts de la Côte-Nord, dont le développement de la ressource naturelle qu'est l'eau.

LA FORÊT, LE MINÉRAI ET L'EAU À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD

National

Alors qu'il lançait son gouvernement dans une nouvelle campagne électorale après seulement deux ans au pouvoir, le premier ministre du Québec, Jean Lesage, affirmait, en novembre 1962, qu'il était « *essentiel que nous ajoutions la nationalisation de l'électricité (à notre programme). C'est un facteur vital de notre progrès économique et de notre expansion industrielle. Il faut rendre au peuple du Québec ce qui appartient au peuple du Québec, son plus riche patrimoine, celui de l'électricité. Et ça presse, demain il sera trop tard. C'est maintenant ou jamais que nous serons maître chez nous.* »

Peu de temps après, dans une campagne où l'enjeu principal était la nationalisation de l'électricité, l'électorat québécois réalisait le gouvernement de Jean Lesage et, par le fait même, autorisait Hydro-Québec à acquérir les distributeurs privés d'électricité. L'intégration de toutes ces entreprises à la société d'État était complétée en moins de trois ans, ce qui a permis l'uniformisation des tarifs et des normes de distribution sur tout le territoire québécois.

De tout temps, les dirigeants d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois ont considéré l'électricité comme un atout majeur pour favoriser le développement économique et industriel de la province. La présence de ressources naturelles alliée à la production hydroélectrique a permis le développement de plusieurs régions par l'aménagement de villes, de routes et une occupation accrue du territoire. Au cours des dernières années, le développement industriel demeurait d'ailleurs une pierre d'accise d'Hydro-Québec en favorisant « la venue ou l'expansion au Québec de grandes entreprises pour lesquelles les bas tarifs ainsi que la fiabilité et la qualité de l'approvisionnement représentent des attraits majeurs. »¹

Régional

Les municipalités de la MRC de Sept-Rivières ont vu le jour grâce à leurs ressources naturelles et au développement de plusieurs industries. Érigée en 1908, l'usine de pâtes et papier de la

¹ Hydro-Québec, Rapport annuel 1999.

Gulf Pulp & Paper co., dans le secteur de Sept-Îles (anciennement Clarke City), a initié le développement industriel dans la région. Cette usine, alimentée par une première centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite (SM-1), a entraîné un mouvement migratoire important en provenance du Québec, de Terre-Neuve et de l'Europe.

En 1950, la minière IOC, un producteur de minerai de fer, entreprenait la construction de maisons, aménageait un port de transbordement, une voie ferrée de 573 km jusqu'à la région minière de Schefferville et deux centrales hydroélectriques (Sainte-Marguerite-2 et Menihek) aptes à répondre aux besoins de Sept-Îles et de Schefferville. Déjà, à cette époque, l'hydroélectricité était directement liée au développement économique et à l'occupation du territoire.

L'année 1965 marquait le début des opérations de l'usine de bouletage de la compagnie Mines Wabush, laquelle exploitait un gisement de minerai de fer au Labrador. En 1972, c'était au tour de la minière IOC de construire une usine de bouletage à Sept-Îles.

La fondation de la future ville de Port-Cartier a été initiée en 1915 par le Colonel McCormick. Propriétaire de journaux dans la région de Chicago, il avait acquis l'Ontario Paper Company pour produire la pâte à papier nécessaire à ses publications. Afin d'approvisionner une usine ontarienne, il s'est tourné vers la Côte-Nord comme source de matière première. Lors d'un voyage de reconnaissance, M. McCormick a choisi un site pour établir une scierie, qui est entrée en service en 1918 suivie, en 1920, par la mise en place d'une usine d'écorçage. Ces deux usines étaient alimentées par une petite centrale hydroélectrique appartenant à la compagnie.

Pendant une quarantaine d'années, la compagnie Ontario Paper, rebaptisée Quebec North Shore and Paper en 1936, est demeurée l'élément moteur de l'activité économique de la communauté de Shelter Bay (aujourd'hui Port-Cartier). L'entreprise fournissait de nombreux services à la population, dont l'électricité.

Dès la fin des années 1950, le développement de Port-Cartier s'est amorcé autour de l'industrie minière. Après avoir découvert un important gisement de fer dans la région du lac Jeannine, la Compagnie minière Québec-Cartier a entrepris d'importants travaux incluant la construction d'un port, d'une voie ferrée de 305 km et la mise en place d'une ville de plus de 200 maisons ainsi que d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Hart Jaune. Les premiers envois de minerai

concentré ont eu lieu en 1962. Malheureusement, en décembre 1984, la compagnie décida de procéder à la fermeture des installations de Lac-Jeannine et de la mine de Fire-Lake, ce qui entraîna la disparition de la ville de Gagnon.

La venue de la compagnie papetière Rayonnier-Québec, en 1971, puis de l'usine de bouletage de Sidbec-Normines, en 1974, auront contribué à poursuivre la croissance de Port-Cartier. Malgré une crise dans l'industrie minière au début des années 1980, la stabilité économique de la ville a été assurée, entre autres, par la relance de l'industrie forestière, avec l'arrivée de l'usine de pâte de Cascades, et la construction d'un pénitencier fédéral en 1987.

Actuellement, l'activité industrielle de Port-Cartier se concentre principalement autour de l'usine de bouletage de la Compagnie minière Québec-Cartier, la scierie d'Uniforêt et l'usine de pâte et de cogénération, opérée depuis avril 2004, par la compagnie Katahdin.

Des projets majeurs au début des années 1990

Déjà dans les années 1970, il était question pour les grandes compagnies d'exploitation de l'aluminium de s'implanter dans le secteur de Sept-Îles. Les démarches menant à l'implantation d'une aluminerie ont été nombreuses de la part des intervenants régionaux et québécois. C'est finalement en 1987, sous l'initiative des intervenants de la région et de la Société générale de financement (SGF), qu'un consortium international était formé en vue de la construction d'une aluminerie à Sept-Îles, en raison notamment de son port en eau profonde, de sa main d'œuvre, de la proximité du réseau hydroélectrique et de la disponibilité énergétique. En 1992, l'Aluminerie Alouette était inaugurée.

De nombreuses démarches et manifestations impliquant les organismes, les syndicats, le monde des affaires, les élus et la population ont mené, au cours de la même période, à un autre projet majeur : l'érection d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite (SM-3), dont les travaux ont débuté en 1994.

Pendant cette période, le secteur de l'aluminium a également connu un développement important ailleurs au Québec. Ainsi, Alcan a construit une nouvelle aluminerie à Chicoutimi (Laterrière); Pechiney et la SGF se sont associés pour réaliser l'Aluminerie de Bécancour (ABI) et l'Aluminerie Luralco à Deschambeault a été construite par la société Alumax. Ces projets

majeurs démontraient, de toute évidence, une volonté ferme des différents gouvernements de pouvoir compter sur la disponibilité d'une énergie propre, renouvelable et permettant un développement durable.

HYDROÉLECTRICITÉ : TRANSFORMATION D'UNE RESSOURCE NATURELLE AVEC D'IMPORTANTES RETOMBÉES POUR LA CÔTE-NORD ET LE QUÉBEC

Les méga chantiers d'Hydro-Québec ont permis, au cours des 40 dernières années, de générer plusieurs milliards \$ en retombées économiques dans plusieurs régions du Québec, de former de la main-d'œuvre qualifiée et de donner un meilleur accès au territoire. Ces projets ont aussi permis de développer une expertise reconnue mondialement, notamment des firmes d'ingénierie maintenant impliquées dans des projets internationaux d'envergure. Une étude², réalisée en 2003, révèle d'ailleurs que près de 1 000 établissements québécois gravitent autour de la ressource hydroélectrique.

En 2003, l'effectif d'Hydro-Québec dans la province s'élevait à près de 22 000 années-personnes³. Les achats de biens et services de la société ont totalisé plus de 2 milliards \$, dont 93 % ont été effectués auprès de fournisseurs établis dans toutes les régions du Québec. À cela s'ajoutent des taxes municipales et scolaires de plus de 32 millions \$. Sur la Côte-Nord, l'effectif d'Hydro-Québec s'est élevé à plus de 1 200 années-personnes et les acquisitions de biens et services à près de 89 millions \$.

Depuis le début des années 1950, Hydro-Québec entretient une relation privilégiée avec la Côte-Nord. Ces liens avec la région se sont poursuivis, au cours des dernières années, avec la construction de la centrale de la rivière Sainte-Marguerite (SM-3) et de la rivière Toulnostouc. Au fil des ans, de nombreux Nord-Côtiers ont travaillé sur les chantiers d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord et à l'extérieur de la région, dont à la Baie-James.

À SM-3 seulement, plus de 800 travailleurs par année sur sept ans ont œuvré sur ce chantier et plus de 60 % d'entre eux provenaient de la Côte-Nord. La construction de barrages en région est également une source importante de développement des entreprises régionales. En vertu de mesures spéciales, tels les contrats désignés ou encore la sous-traitance, Hydro-Québec donne l'opportunité aux entreprises de la région d'œuvrer directement à la construction de ces ouvrages. Cette façon de faire permet à l'entreprise régionale d'agir à titre d'entrepreneur

² L'industrie électrique au Québec-situation comparative 1999-2003, Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique, 2003.

³ L'effectif est exprimé en années-personnes et représente le nombre moyen d'employés qui ont travaillé durant l'année.

général et ainsi de se familiariser et d'améliorer ses relations avec les sous-traitants et la gestion de contrats majeurs. **De plus, l'ouverture démontrée par Hydro-Québec fait en sorte que les fournisseurs et sous-traitants régionaux bénéficient de retombées économiques majeures.** Pour SM-3, les salaires, les achats en biens et services de même que des ententes avec le milieu se sont élevés à 500 millions \$ alors que les contrats attribués à la région ont représenté quelque 160 millions \$.⁴

Afin de compenser les pertes d'habitat et les inconvénients provoqués par ses ouvrages sur un territoire donné, Hydro-Québec a mis en place, au fil des ans, différents programmes ciblés sur la population des régions touchées. Pour le projet SM-3, un programme de mise en valeur intégrée a permis d'investir 28 millions \$ dans différentes infrastructures locales et régionales. La relance de l'usine de pâte d'Uniforêt à Port-Cartier a d'ailleurs été facilitée par les retombées du projet et a permis le maintien de 300 emplois. De plus, une entente signée avec la communauté innue de Uashat-Maliotenam a permis le versement à cette dernière d'un montant de 20,9 millions \$ étalée sur 50 ans ainsi qu'une somme maximale de 10 millions \$ pour la réalisation de travaux correcteurs. Dans le cadre du projet Toulnostouc, des partenariats avec les autochtones et avec la MRC de Manicouagan ont généré (et génèrent encore aujourd'hui) des retombées économiques majeures.

Impacts sur le territoire

Historiquement, plusieurs ouvrages hydroélectriques ont été réalisés dans différentes régions du Québec : Centrale Grand-Mère (1916), Centrale de Weedon (1915), Centrale East Angus (1899), Centrale de Magog (1911), Centrale de Hull (1913), Centrale de Jonquière (1917), Centrale de Chicoutimi (1923), Centrale Rivière-du-Loup (1885), etc. Certains projets de mini-centrales ont favorisé le développement économique et touristique, notamment en Estrie, où des mini-centrales ont ouvert la voie à l'implantation d'une importante station touristique dans le secteur du lac Memphrémagog.

Les ouvrages hydroélectriques sont réalisés en régions éloignées où les impacts sur le milieu humain sont faibles. De telles infrastructures, en milieu urbain, affecteraient grandement des territoires dédiés à d'autres fins, que ce soit pour des industries, l'agriculture, les transports ou

⁴ Hydro-Québec, Construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 : faits saillants du bilan environnemental 1994-2002.

les loisirs. Il ne pourrait être envisageable d'hypothéquer à des fins de production énergétique les quelques territoires vierges disponibles dans des secteurs à fort bassin de population.

La Côte-Nord est bien positionnée avec ses territoires peu exploités et à faible densité de population ainsi que son important potentiel hydraulique. La construction d'un barrage hydroélectrique peut certes entraîner des craintes quant à la perte de territoire. En général, un tel ouvrage occupe physiquement sur le terrain plus d'espace qu'une centrale au gaz, au mazout ou nucléaire. Cependant, en terme de risques et d'occupation d'espaces aériens, les barrages hydroélectriques occupent moins de « territoire spatial » que toute autre forme de centrale énergétique. Les principaux changements sur le milieu physique sont engendrés par la création de réservoirs et par la modification du débit des rivières. Compte tenu de l'étendue et de l'homogénéité des territoires touchés, ces modifications physiques ne remettent généralement pas en cause ni la survie, ni la diversité, ni l'importance des espèces animales et végétales.

En contrepartie, les nouveaux plans d'eau offrent des lieux favorables à différentes espèces d'oiseaux. De nouveaux habitats et de nouvelles aires d'alimentation se recréent spontanément aux abords des rivières et certaines espèces bénéficient d'une augmentation du nombre de poissons dans les réservoirs.

Le développement hydroélectrique donne à la région un accès accru au territoire. De nombreux exemples démontrent clairement qu'avant le harnachement d'une rivière, l'accessibilité aux territoires touchés était restreinte à des aventuriers expérimentés ou téméraires ainsi qu'à des gens plus fortunés pouvant s'y rendre par voie aérienne. À titre d'exemple, le projet SM-3 a permis la construction d'une route pavée de plus de 80 km répondant aux normes du ministère des Transports et conduisant au cœur du territoire. Depuis ce temps, Uniforêt a construit plus de 150 km additionnels de route au nord des installations de SM-3. Les autochtones, tout comme les non autochtones, peuvent ainsi profiter de l'ouverture de ce vaste territoire afin de s'adonner à leurs loisirs ou activités traditionnelles tels que la chasse et la pêche mais aussi à la prospection minière et l'exploitation forestière. Concrètement, cette route contribue au développement durable du territoire.

Retombées de l'hydroélectricité

Les retombées des projets hydroélectriques sont majeures dans la région. Bien que perçus comme étant ponctuels, ces projets ont des besoins importants en main-d'œuvre, pendant de nombreuses années, en considérant les études d'avant-projet, la construction elle-même et les opérations après la mise en service.

La réalisation des études d'avant-projet demande une expertise pointue notamment dans les domaines du génie civil, de la biologie et de l'environnement. Les activités réalisées permettent d'acquérir des données spécialisées sur des domaines très diversifiés, notamment la biodiversité, la faune, la flore et la géologie. De telles informations pourraient difficilement être obtenues sans l'apport du développement hydroélectrique. Par exemple, les études relatives au projet Sainte-Marguerite-3 (SM-3) ont donné lieu à un décompte des saumons dans la rivière Moisie, permettant de mieux connaître l'état de la ressource. Les études sur le milieu forestier ont aussi résulté en une meilleure connaissance de la forêt boréale faisant en sorte qu'il est maintenant possible de gérer plus efficacement la ressource.

La phase de construction génère un nombre important d'emplois et permet non seulement à des ressources locales de développer une expertise, mais à l'ensemble des Québécois, dans des domaines tels que l'ingénierie, l'arpentage, l'analyse des sols et du forage favorisant l'émergence d'une main d'œuvre spécialisée dans la région. C'est sans compter les retombées importantes pour les sous-traitants et les fournisseurs. L'aménagement des lignes de transport engendre également sa part de retombées. Enfin, les ouvrages hydroélectriques ouvrent la voie au développement du tourisme par un accès accru aux lacs, aux rivières, aux forêts et aux montagnes.

Les méga chantiers d'Hydro-Québec ont une telle envergure qu'ils ont un impact majeur à l'échelle nationale. Ces projets s'étendent sur une assez longue période pour déplacer, mobiliser, former et développer de la main d'œuvre dans le domaine de la construction et donner des perspectives prometteuses d'emploi et d'avenir pour les jeunes qui assureront un jour la relève dans ce type d'emploi. Les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières considèrent que ces chantiers d'importance représentent une véritable école de formation pour les travailleurs de la construction.

LA TRANSFORMATION DE L'EAU : PARTIE INTÉGRANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE-NORD ET DU QUÉBEC

Il est évident que l'avenir énergétique du Québec doit reposer sur des bases solides, durables et respectueuses de l'environnement. Hydro-Québec a fait ses preuves en la matière au cours des dernières décennies. Chaque projet est précédé d'une série de recherches scientifiques sur le terrain, en laboratoire ou autrement, afin de mesurer et de réduire, le plus justement possible, les impacts environnementaux. Plus souvent qu'autrement, les secteurs visés pour la construction de barrages hydroélectriques auront été visités dix ans auparavant par des scientifiques afin de prélever des échantillons et de procéder au suivi du secteur.

En vertu du Plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec, tout projet doit remplir trois conditions essentielles pour être réalisé : il doit être rentable économiquement, acceptable sur le plan environnemental et accueilli favorablement par les communautés locales. En ce sens, les engagements d'Hydro-Québec de poursuivre des projets respectueux de l'environnement, sans destruction de celui-ci, sont crédibles et sérieux. De plus, au plan environnemental, ils sont revus par le BAPE dans un processus d'audiences publiques qui prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts et fait appel à la participation du public et des organismes concernés. **Le choix d'Hydro-Québec d'exploiter l'énergie hydraulique des rivières prend maintenant une nouvelle dimension devant l'urgence de protéger la couche d'ozone et de réduire les émissions acides et les gaz à effet de serre.**

Pour nous, le développement hydroélectrique apparaît donc pleinement compatible avec le plan de développement durable que le gouvernement québécois compte mettre en œuvre. L'énergie hydroélectrique, tout comme l'énergie éolienne, est une énergie propre, renouvelable et sécuritaire. Le Québec se démarque à cet égard et des vérifications externes confirment l'aspect environnemental de l'hydroélectricité. Une centrale hydroélectrique comme SM-3 produit, par kWh, environ 30 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale thermique au gaz naturel et environ 90 fois moins qu'une centrale thermique au charbon. Ces types de centrales sont majoritairement utilisés aux États-Unis, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces données tiennent compte des émissions générées par la construction des ouvrages et la création du réservoir. Grâce à ce projet, le Québec évite des émissions annuelles de CO₂

équivalentes à celles d'environ 300 000 automobiles et contribue au ralentissement du réchauffement planétaire.⁵

Un levier du développement économique des régions

Hydro-Québec doit demeurer, comme elle l'a toujours été, un moteur du développement économique des régions. Pour ce faire, **Hydro-Québec doit compter sur une marge de manœuvre suffisante pour faire face à la demande énergétique en maximisant le potentiel hydroélectrique de la province.** De nombreux projets contribueront, au cours des prochaines années, à l'augmentation de la capacité de production annuelle et à l'essor économique du Québec. L'agrandissement du parc hydroélectrique déjà planifié (projets Grand-Mère, Toulnostouc, Mercier, Eastmain-1, Péribonka, Rapides-des-Cœurs et Chute Allard, Eastmain-1-A et Dérivation Rupert) et le développement de la filière éolienne y contribueront grandement.

Sur la Côte-Nord, le potentiel hydroélectrique et éolien est sans équivoque et doit contribuer à l'accroissement de la capacité de production énergétique du Québec. Le projet d'aménagement d'un complexe de quatre centrales sur la rivière Romaine, présentement en études d'avant-projets, et le projet de la Rivière Petit Mécatina pourraient fournir au total au moins 14 TWh par an.

L'hydroélectricité doit, hors de tout doute, continuer de contribuer à la pérennité du développement économique du Québec et de ses régions. En adoptant le principe de développement durable, le Québec cherche donc à avoir des sources d'énergie renouvelables tout en conservant les emplois qui sont rattachés aux entreprises établies au Québec.

Mini-centrales

Certains projets de mini-centrales pourront être mis à contribution pour assurer l'avenir énergétique du Québec. **Dans la mesure où le milieu voit d'un bon œil la construction de mini-centrales par des promoteurs privés, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières sont favorables à ces projets.** La ville de Port-Cartier envisage d'ailleurs un tel projet dans le secteur de la Chute des 14 arpents sur la rivière Pentecôte.

⁵ Hydro-Québec, Construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 : faits saillants du bilan environnemental 1994-2002.

De tels projets peuvent contribuer au développement économique dans les milieux où sont implantées ces mini-centrales et peuvent être réalisés dans le respect de l'environnement en autant qu'il y ait des mesures d'atténuation, comme c'est le cas pour les méga projets d'Hydro-Québec.

Énergie éolienne

Une étude menée par le groupe éolien de l'Université du Québec à Rimouski a identifié les meilleurs sites éoliens au Québec. Certains de ces sites sont situés sur la Côte-Nord, en particulier en Moyenne et en Basse-Côte-Nord.

Nous considérons qu'il faut développer la filière éolienne sur la Côte-Nord. De manière générale, les installations nécessaires à ce type d'exploitation présentent peu d'impact sur le plan environnemental, occupent peu d'espace et ne modifient pas la vocation initiale des territoires utilisés. De plus, le transport serait facilité par la présence de l'important réseau de lignes électriques dont dispose la région.

Cependant, ce développement ne doit pas se faire au détriment de la Gaspésie qui a été identifiée par le gouvernement du Québec pour le développement d'une base industrielle en énergie éolienne reposant notamment sur l'implantation de parcs d'énergie éolienne et l'assemblage de nacelles éoliennes dans cette région. Il est donc souhaitable que le développement de l'éolien en Côte-Nord se fasse en complémentarité avec les projets déjà envisagés pour la Gaspésie.

Accès à l'énergie en région

L'économie de plusieurs régions du Québec repose sur la grande entreprise. Bon nombre de ces entreprises ont été attirées en région par une électricité accessible à faible coût et un réseau fiable. Des populations importantes se sont établies dans ces régions et le Québec, dans son ensemble, en a profité. Or, la baisse récente des surplus d'énergie entraîne des questionnements chez nos décideurs. **Faut-il privilégier des secteurs d'activités qui nécessitent moins d'énergie au détriment de l'exploitation des ressources naturelles? Faut-il simplement exporter une plus grande quantité d'énergie?** Nous considérons que le développement futur de notre économie doit se faire en utilisant les notions du développement

durable mais en tenant compte des particularités et des besoins des régions et entreprises du Québec.

Les grandes entreprises consommatrices d'énergie

Certains peuvent considérer que le fait de restreindre l'accès à l'énergie est une approche intéressante d'un point de vue global mais elle risque d'accentuer les disparités régionales. Il faut se rappeler que le développement de régions telles que la Côte-Nord a été axé essentiellement sur l'exploitation des ressources.

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Îles il faut conserver notre avantage concurrentiel afin de favoriser le développement de nos entreprises présentes et futures. Le Québec doit faire en sorte de posséder la marge de manœuvre nécessaire pour assurer son développement économique.

Comme le propose M. Pierre Fortin : *« plusieurs moyens ont été proposés pour relever la marge de manœuvre d'Hydro-Québec : ...le développement de la filière éolienne et l'agrandissement du parc hydroélectrique⁶ »*. **Il est donc nécessaire de remédier à la situation en augmentant la capacité énergétique de la province pour consolider nos acquis en fonction du développement durable et régional tout en permettant l'exportation de cette ressource.**

Les gouvernements qui se sont succédés ont fait la promotion, partout dans le monde, des avantages du Québec quant à la disponibilité d'énergie hydroélectrique qui est une énergie propre et renouvelable.

Les bases économiques de la MRC de Sept-Rivières et de la Côte-Nord demeurent solides mais les avantages relatifs à l'énergie hydroélectrique doivent être maintenus. Il serait bien sûr souhaitable, pour plusieurs industries nord-côtières, que le territoire soit aussi relié à un réseau gazier. Bien qu'elles aient accès à l'énergie provenant de l'hydroélectricité, d'autres régions du Québec ont bénéficié de subventions allant jusqu'à 95 % des coûts relatifs à l'établissement d'un lien en gaz naturel. Cependant, pour ce qui est de la Côte-Nord, les gouvernements semblent considérer que la construction d'infrastructures permettant de disposer d'une telle source d'approvisionnement nécessiterait des investissements très importants, qui ne

⁶ Avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Novembre 2004, page 3

pourraient que difficilement être rentabilisés. Cela freine le développement concurrentiel de certaines industries de la Côte-Nord. **Il est donc essentiel, en contrepartie, que la Côte-Nord puisse bénéficier de l'accès à l'hydroélectricité qu'elle produit pour consolider et développer sa base industrielle existante.**

Il faut tenir compte des choix du passé pour bâtir le Québec de demain qui s'appuiera sur le plein développement de tous ses territoires. Selon Guy Massicotte, un chercheur universitaire spécialisé en histoire et en développement régional, *« le Québec ne peut vivre réduit à son centre. Le Québec a besoin du dynamisme, des ressources, de la créativité et de l'engagement de tous ses citoyens, où qu'ils se trouvent au Québec, avec les particularités et l'originalité de leur territoire respectif, dans un agencement dynamique qui permet à chacun de fournir sa contribution selon son potentiel. Mais cela appelle, bien entendu, une volonté politique ferme et un sens aigu de la vision stratégique de la part des décideurs. »*⁷

Le développement du Québec s'est largement appuyé sur la politique territoriale. Il y a quelques années, le professeur en économie régionale, Marc-Ubain Proulx, mentionnait que *« l'économie du Québec est considérablement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles. À titre d'illustration, le Québec possède 10 % des réserves d'eau douce de la planète, ce qui lui permet notamment de produire 78 % de l'hydroélectricité du nord-est du continent. Toujours en référence à cet ensemble, l'espace québécois contient aussi 28 % des terres agricoles, 45 % des mines ainsi que 43 % de la forêt. Il ne faut alors pas s'étonner du fait que plus de 40 % des exportations du Québec soient associées à ces ressources de base. Dans le contexte actuel où l'exportation représente la plus importante source de croissance économique du Québec, les ressources naturelles demeurent ainsi un domaine stratégiquement prioritaire. Sans compter qu'elles soutiennent des secteurs industriels vitaux. »*⁸

Alors pourquoi ne pas tabler sur ces bases économiques qui ont contribué à créer de la richesse au Québec et à favoriser l'occupation du territoire? L'économiste Gilles Bergeron abonde dans le même sens. Il rappelle que les régions-ressources *« ont contribué largement à la croissance de l'ensemble du Québec. »*⁹

⁷ Organisations & territoires, Volume 11, numéro 1, Hiver 2002.

⁸ Magazine Réseau, Université du Québec, Novembre 1999.

⁹ Le Magazine de l'aluminium, Centre de recherche et de développement de l'aluminium, Novembre 2004.

Pour l'économiste Jean-Pierre Lachance, « ces régions assument la plus grande partie des inconvénients liés à l'exploitation des ressources. Elles doivent recevoir aussi une juste part des avantages sinon le développement deviendra de plus en plus difficile. »¹⁰

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières, nul doute, en ce sens, que la Côte-Nord doit bénéficier des avantages liés à l'exploitation hydroélectrique pour assurer son avenir et se développer. C'est toute l'économie du Québec qui en sortira gagnante. Des données démontrent d'ailleurs que les régions non métropolitaines effectuent bon an mal an, une part des exportations du Québec qui est proportionnelle à leur part de la population, soit entre 16 et 17 %.¹¹ Juste à ce niveau, sans compter leur apport à l'économie même du Québec, elles font déjà leur part pour le positionnement international de la province.

La Côte-Nord se démarque à cet égard avec environ 1,5 % de la population québécoise, elle fournit approximativement 31 % de l'aluminium, 28 % de la production minière, 28 % des valeurs de pêche, 27 % de l'hydroélectricité et 15 % de la production forestière du Québec.¹²

Exportation VS Création d'emplois

La tentation est forte pour le gouvernement du Québec d'augmenter ses exportations d'électricité pour investir les profits générés dans des secteurs tels que la santé et l'éducation qui en ont bien besoin. Cependant, il ne faut pas oublier que les États-Unis multiplient les efforts pour accroître leur puissance énergétique dans le but d'être plus autonome.

Nous considérons que le gouvernement du Québec doit favoriser la création d'emplois dans la province qui passe nécessairement par l'approvisionnement en énergie de ses entreprises à un tarif compétitif.

Ce point de vue est pleinement conciliable avec le plan de développement durable que veut mettre en place le gouvernement du Québec. Au plan économique, l'État « veut assurer la prospérité du Québec et des Québécois par le développement économique et la création

¹⁰ Le Magazine de l'aluminium, Centre de recherche et de développement de l'aluminium, Novembre 2004.

¹¹ Organisations & territoires, Volume 11, numéro 1, Hiver 2002.

¹² Données du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

d'emplois de qualité »¹³ Or, la grande entreprise a contribué depuis nombre d'années à la prospérité économique du Québec et à la création d'emplois de qualité. À titre d'exemple, les emplois dans le secteur de l'aluminium de première fusion présente un salaire hebdomadaire moyen de 1 050 \$, ce qui surpasse la moyenne des emplois dans le secteur manufacturier.¹⁴

Un avenir prometteur

Les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières entendent l'avenir avec beaucoup d'optimisme. La hausse du prix du fer et l'accroissement des expéditions ont permis à cette industrie de reprendre de la vigueur. L'usine de pâte de Port-Cartier a été relancée il y a quelques mois et les scieries d'Uniforêt et de Norbois ont récemment ajouté un deuxième quart de travail à leurs opérations.

De plus, un important gisement d'apatite et d'ilménite, à proximité de la ville de Sept-Îles, pourrait bientôt être mis en production. La qualité du gisement a d'ailleurs été confirmée par SOQUEM et Norsk Hydro. La région dispose également de plusieurs dépôts importants d'une tourbe de haute qualité qui pourra être exploitée, au cours des prochaines années, en raison notamment d'une pénurie appréhendée de tourbe dans d'autres régions productrices.

En terme d'infrastructures, Sept-Îles et Port-Cartier pourraient être reliées au réseau nord-américains par un traversier-rail, ce qui permettrait aux produits fabriqués sur la Côte-Nord d'atteindre plus facilement ces marchés.

Depuis l'automne 2002, l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles a amorcé un projet majeur d'agrandissement qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2005 et qui a nécessité des investissements de 1,4 milliard \$. Employant quelque 2 600 ouvriers en période de pointe, il s'agit du plus gros chantier actuellement en cours au Québec. Une fois les travaux complétés, 340 emplois additionnels seront créés, s'ajoutant aux 600 emplois existants dans une industrie qui se caractérise par la stabilité de ses opérations et des emplois. Les retombées prévues de cette modernisation sont évaluées à plus de 225 millions \$ pour la région et 1 milliard \$ au Québec.

¹³ Plan de développement durable du Québec, Gouvernement du Québec, 2004.

¹⁴ Association de l'aluminium du Canada, L'aluminium et l'économie, 2004.

L'avenir à long terme de ce projet est aussi très intéressant pour la région et l'ensemble du Québec. En effet, la compagnie Aluminerie Alouette s'est engagée à créer 1 010 emplois dans la transformation d'aluminium au Québec d'ici dix ans, dont au moins 160 emplois sur la Côte-Nord.

Dès 2006, la masse salariale d'Alouette atteindra environ 80 millions \$ et la valeur des achats locaux avoisinera les 70 millions \$. La contribution de l'entreprise se fera également sentir dans la province. Dès 2006, quelques 3 000 emplois au total seront reliés à l'exploitation de l'usine. À cela s'ajoutent des taxes municipales représentant 24 % des revenus de la ville de Sept-Îles et plus de 5 millions \$ de taxes payées par l'Alouette aux gouvernements fédéral et provincial.

UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AXÉ SUR LES ATOUTS QUE SONT LES RESSOURCES NATURELLES

Le développement de la région, pour les prochaines décennies, doit s'appuyer sur ses forces et atouts, notamment ceux découlant de la première transformation de ses ressources. Les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières sont engagés à favoriser l'émergence d'entreprises innovantes liées aux activités d'extraction et de première transformation des ressources et ce processus est enclenché depuis quelques années.

Aluminerie Alouette est partenaire des intervenants du milieu de ce tournant visant à dynamiser le tissu économique de la région. L'engagement d'Alouette de créer plus de 1 010 emplois dans la transformation de l'aluminium au Québec découle directement de l'attribution d'un bloc d'énergie qui a permis son projet d'expansion.

Se lancer dans les activités de deuxième et troisième transformation des produits tels que : le bois, le minerai et les produits de la pêche, est un défi de longue haleine, en particulier dans les milieux où l'économie repose sur les activités d'extraction et de première transformation des ressources.

Selon Serge Côté, professeur en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski, *« ce choix exige la mise en œuvre de procédés qui sont, en moyenne, plus complexes et d'une technicité plus grande que ceux utilisés dans l'extraction et la première transformation. (...) Comme exemples de transformation plus poussée de ressources régionales déjà exploitées, mentionnons la fabrication de produits de jardinage incorporant une proportion élevée de tourbe de sphaigne, la production de bois de charpente haute résistance à partir de l'épinette noire, l'extraction de protéines et de chitosane à partir de résidus de crustacés. Plusieurs étapes d'expérimentation sont nécessaires avant d'arriver à une maîtrise acceptable des procédés. »*¹⁵

D'où l'importance de permettre à des régions-ressources comme la Côte-Nord de miser sur ses acquis tels que l'accès à l'énergie pour soutenir l'industrie primaire afin de

¹⁵ Organisations & territoires, Volume 11, numéro 1, Hiver 2002.

favoriser l'émergence d'entreprises innovantes nécessitant plusieurs années pour se développer.

Pour Bernard Vachon, professeur de géographie (Université du Québec à Montréal), spécialisé en aménagement et en développement rural et régional, la diversification des économies régionales doit se faire « *en poursuivant et en consolidant les politiques de mise en valeur des ressources naturelles qui demeurent des composantes structurelles des économies régionales.* »¹⁶

Il ajoute que le développement régional doit inévitablement s'appuyer sur « *la mise en place de conditions préalables aux investissements, c'est-à-dire la réunion des conditions qui confèrent un caractère d'attractivité aux territoires par rapport aux attentes et besoins des investisseurs potentiels, des travailleurs et des familles.* »¹⁷

La Côte-Nord a fait ses preuves, par le passé et encore aujourd'hui, quant à son attractivité mais celle-ci s'appuie, entre autres, sur la disponibilité de l'énergie.

Une vision commune du développement économique

Des organismes supportent l'émergence de nouvelles entreprises et la dynamisation du tissu économique : la Corporation de développement économique de Port-Cartier, la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, le Centre local de développement, le Centre d'aide technologique Côte-Nord du Québec (CATE-CN), dont la mission consiste à aider et à supporter les entreprises dans l'amélioration de leur expertise ou le développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés.

La Côte-Nord dispose également d'un conseiller en technologie industrielle rattaché au Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Centre national de recherches du Canada (CNRC). Un éventail diversifié de PME et d'entreprises de services spécialisées gravitent aussi autour de la grande entreprise.

¹⁶ Organisations & territoires, Volume 11, numéro 2, Printemps-été 2002.

¹⁷ Organisations & territoires, Volume 11, numéro 2, Printemps-été 2002.

De plus, des créneaux d'excellence ont été identifiés dans le cadre du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) du gouvernement du Québec qui vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec. Ces projets font appel à la mobilisation du milieu, au partage d'une vision commune de développement, à l'innovation dans les entreprises ainsi qu'à leur adaptation aux changements économiques et technologiques.

Sur la base d'études et d'analyses menées dans la région, les créneaux d'excellence identifiés pour la Côte-Nord sont l'ingénierie des procédés industriels et métallurgiques (créneau pour lequel la région assume un leadership), les ressources, sciences et technologies marines (conjointement avec les régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et l'utilisation et la transformation de la forêt boréale. Deux autres créneaux sont en phase d'évaluation, soit la phytogénétique et la production de pommes de terre et de petits fruits nordiques de même que la production, le transport et l'entreposage d'énergie.

Les démarches des intervenants du milieu s'articulent autour de l'implantation de grappes industrielles regroupant des activités en amont et en aval des produits primaires.

Selon le modèle proposé par l'économiste Sergieh F. Moussally¹⁸, une grappe industrielle se bâtit à partir :

- d'une structure productive et institutionnelle établie;
- d'un niveau initial de dynamisme entrepreneurial;
- d'une répartition fonctionnelle des activités, dominé par la présence d'une ou plusieurs activités de base;
- de flux internes et externes des échanges, répondant au mode de production établi.

Les intervenants du milieu considèrent être sur la bonne voie dans l'implantation de grappes industrielles centrées sur les entreprises de base. Il est clair que ce projet collectif ne pourra être mené à bien que si la région peut profiter, pour plusieurs années encore, des avantages liés à sa filière énergétique.

¹⁸ La vallée de l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean : Les possibilités de sa réalisation et les contraintes à maîtriser, Conférence économique, Sergieh F. Moussaly, économiste, Février 2003.

Vigueur de l'économie

La disponibilité de l'énergie assure la consolidation, la robustesse et l'essor de l'économie de la Côte-Nord. Les différentes industries présentes sur le territoire nord-côtier subissent des fluctuations en fonction de divers cycles économiques. La robustesse de l'économie implique un tissu dynamique permettant de s'assurer que les difficultés vécues dans un secteur d'activités peuvent être compensées par un secteur en croissance.

Il y a quelques années, l'industrie du fer était perturbée de façon importante. Les villes de Sept-Îles et Port-Cartier ont été très affectées mais d'autres entreprises, notamment dans l'industrie forestière, ont permis de passer à travers cette période creuse. La hausse récente des prix a redonné de la vigueur à cette industrie.

Le secteur du bois d'œuvre a aussi connu sa part de difficulté en raison des droits compensatoires imposés par les États-Unis sur les exportations canadiennes. C'est un autre exemple où d'autres secteurs d'activités, tels que le fer et l'aluminium, ont freiné le ralentissement économique.

Ainsi, nous misons sur la diversification du tissu industriel de la région, ce qui lui permet d'affronter beaucoup plus facilement les fluctuations des différents secteurs économiques. Il en est d'ailleurs de même pour l'ensemble du Québec qui doit donc s'assurer d'avoir des entreprises dans tous les secteurs d'activités.

CONCLUSION

De façon non équivoque, l'hydroélectricité a contribué au développement de la MRC de Sept-Rivières, de la Côte-Nord et du Québec. Cette forme d'énergie, propre, abondante et renouvelable, qui fait la fierté des Québécois depuis plusieurs décennies, doit continuer d'être un outil de développement économique pour la province.

Dans la MRC de Sept-Rivières, cette filière énergétique a facilité l'essor industriel de la région lors de la venue de l'usine de pâtes et papier de la Gulf Pulp & Paper Co. en 1908. Toujours soutenue par l'hydroélectricité, la croissance industrielle de la MRC de Sept-Rivières s'est par la suite poursuivie autour des secteurs forestiers, du fer et de la première fusion de l'aluminium. Ce tissu économique diversifié a permis à la région de connaître la prospérité tout en contribuant à créer de la richesse dans l'ensemble de la province.

Il faut tenir compte de ces choix du passé pour bâtir le Québec de demain qui s'appuiera sur les forces et atouts de toutes ses régions. Nous considérons la stratégie énergétique du Québec comme un élément vital de cet essor économique et elle doit s'appuyer sur les bases suivantes :

- La réalisation des projets hydroélectriques, notamment sur la Côte-Nord, doit être accélérée afin d'augmenter la marge de manœuvre du Québec en matière d'énergie;
- L'hydroélectricité doit continuer de contribuer à la pérennité de la grande entreprise par une énergie disponible à un tarif abordable; l'exportation d'électricité ne doit pas être prioritaire puisqu'elle contribuerait à créer des emplois à l'étranger et à développer nos concurrents;
- La Côte-Nord doit bénéficier de l'accès à l'hydroélectricité qu'elle produit pour consolider et développer sa base industrielle existante;
- La construction de mini-centrales doit être envisagée dans la mesure où elles sont acceptées par le milieu;
- La filière éolienne doit être développée sur la Côte-Nord en complémentarité avec les projets envisagés en Gaspésie;
- L'implantation de grappes industrielles centrées sur les entreprises de base, notamment celles de la première fusion de l'aluminium, doit être favorisée pour diversifier l'économie des régions.

Le présent mémoire aura permis, souhaitons-le, de démontrer, hors de tout doute, l'importance pour le Québec de l'hydroélectricité et des entreprises qui en bénéficient. Cette forme d'énergie renouvelable a été et demeure un moteur du développement économique comme le démontrent les milliers d'emplois créés et les milliards \$ d'investissements. Ainsi, en favorisant la réalisation de projets hydroélectriques et éoliens nécessaire à notre sécurité énergétique et en rendant disponible une partie de l'énergie produite à un coût abordable pour les entreprises, Hydro-Québec continuera à créer de la richesse au Québec et ce, dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement.